

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Conversion des rentes examinée dans les bureaux de la chambre française. — Question des sucres. — Arrêt de la cour des pairs. — Nouvelles d'Espagne. — Chambre belge. — Correspondance particulière de Bruxelles. — Puits artésiens. — Arrêt de la cour de Bruxelles relatif au serment. Conseil de régence. — Produits des impôts en 1835. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 23 janvier. — Hier matin à 11 heures 1/2, lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, est allé au ministère des affaires étrangères; une demi-heure après est arrivé M. le comte de Palen, ambassadeur de Russie. Les deux ambassadeurs n'ont quitté le cabinet du ministre qu'à une heure de l'après-midi.

— Les six bureaux de la chambre (sur neuf), qui jusqu'à présent ont eu à se prononcer dans l'examen du budget sur la réduction de la dette, se sont prononcés en faveur de cette mesure; et M. Humann paraît devoir être nommé commissaire par le bureau dont il fait partie. On disait hier dans les salons politiques que M. le maréchal Gérard avait été appelé au château, et consulté sur la question de savoir s'il accepterait un porte-feuille, avec MM. Humann, Thiers et Sauzet. Nous croyons que ce bruit n'est pas entièrement exact; mais que M. Thiers travaille à le rendre vrai.

— Voici les phases qu'a parcourues la rente 5 p. c. depuis 1816, époque à laquelle commencèrent les premières négociations de cette valeur, d'après le mode encore suivi aujourd'hui :

En 1816, 58 fr. 36 c. pour 5 fr. de rentes; en 1817-1818, fr. 57-51 (prix moyen); en 1820-1821, fr. 66-50 et 87-07; en 1823, 89-55; en 1830, avant juillet, fr. 107-00, 110-00, 102-07 1/2; idem, après juillet, fr. 98-50.

Divers établissemens publics possèdent 38 millions et demi de rente sur l'état, immobilisées, sur les 108 millions de rentes mobilisées.

— La question des sucres est celle qui se partage l'attention publique de moitié avec la réduction de la rente. Indigènes et colons sont là sur la brèche proclamant de part et d'autre l'excellence de leurs droits.

Les colons viennent d'adresser à M. le ministre du commerce une supplique dans laquelle ils forment leurs prétentions en ces termes :

« Que le sucre des colonies françaises soit affranchi de tout impôt, ou qu'un impôt légal soit établi sur le sucre indigène; car, les colons, si l'on ne fait pas droit à leurs réclamations, sont décidés, tout en conservant une nationalité qui leur est chère, à demander la dissolution du contrat commercial qui les lie avec la métropole et à chercher leur salut d'une manière aventureuse dans ses relations libres avec tous les peuples du monde. »

Voilà certes un hardi *ultimatum* et auquel devrait se hâter de souscrire M. le ministre du commerce. Le *Journal des Débats*, lui-même, partage cette opinion à cet égard, mais il est douteux cependant que le gouvernement se laisse aller ainsi à l'affranchissement des colonies, car il y a là pour lui une question de revenu public, et l'on sait que le ministère actuel n'aime pas beaucoup à faire des concessions financières.

— Les vaisseaux français et anglais continuent à surveiller les mouvemens de l'escadille sarde vers la côte de Catalogne. Malgré les explications données par le cabinet de Turin sur la destination de cette escadille; on la croit principalement chargée de porter aux carlistes des armes et des munitions.

— Une des causes de la hausse des valeurs espagnoles a été le bruit répandu que l'emprunt de 2 millions sterling sera accordé par M. Rothschild à M. Mendizabal, ce qui lui permettra de mettre à exécution son projet de finances.

(Morning-Herald.)

— Aujourd'hui à deux heures un quart, la cour des pairs a rendu un arrêt par lequel elle condamne Beaumont et Kersausie à la déportation, Pruvost et Crevat à dix années de détention, Sauriaux à cinq ans d'emprisonnement, Bastien, Roger, Varé, Cahuzac, chacun à trois années d'emprisonnement; Delaye, Billon, Delacquis et Buselin, chacun à une année d'emprisonnement. Recurt, Montaxier, Candre, Mathieu, Hubin de Guéc, Laget, sont acquittés.

M. le procureur-général a donné lecture de son réquisitoire contre les contumaces qui sont au nombre de vingt-neuf. Il a déclaré s'en rapporter à la prudence de la cour à l'égard des accusés Lally de la Neuville, Mathé et Quiberi. La cour a donné acte au ministère

publie de son réquisitoire, et s'est retirée pour en délibérer.

La séance publique a été levée à trois heures et un quart.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid à la date du 14 :

« La discussion de la loi électorale avançait rapidement à la chambre des procuradores. La commission et le ministère paraissent également satisfaits des votes de la majorité. L'article, qui établit un représentant par 50,000 âmes, avait été adopté. »

On annonce que ces nouvelles sont confirmées par des lettres du 16.

« Quoique les événemens de Barcelonne eussent produit une sensation très-pénible, le public et le gouvernement ne paraissent pas en redouter les suites. La bourse était toujours en hausse. »

— On a prétendu que le cabinet espagnol se proposait de conclure avec le gouvernement anglais un traité de commerce qui assurerait pour 50 ans aux marchandises et au pavillon de la Grande Bretagne des privilèges étendus dans la Péninsule; en échange desquels l'Angleterre paierait à l'Espagne un subside de 25 millions de piastres, somme présumée suffisante et nécessaire pour terminer la guerre civile. Nous recevons aujourd'hui une lettre de Madrid qui donne de nouveaux détails sur le projet que l'on prête à M. Mendizabal. Voici comment s'exprime notre correspondant :

« Le ministère s'occupe de faire des changemens très-considérables dans les tarifs. Il paraît que l'on supprimera la prohibition qui pèse sur les marchandises de coton anglaises, et qu'on la remplacera par un droit modique; on agira de même pour beaucoup d'autres articles qui sont prohibés ou chargés de droit élevés dans le tarif en vigueur. »

La commission chargée d'examiner ce projet aura terminé son travail dans six ou huit jours, et l'on croit qu'il sera mis immédiatement à exécution sans le soumettre aux cortès, attendu qu'on le regarde comme compris dans les pouvoirs conférés au gouvernement par le vote de confiance. On allègue, pour justifier cette brusque innovation, que toutes les douanes n'ont pas produit 20 millions de réaux dans l'année expirée, et que le pays entier se trouve inondé de marchandises de contrebande. Ces deux faits sont certains; cependant les Catalans ne veulent pas entendre parler de ces changemens qu'ils regardent comme devant entraîner la ruine de leurs fabriques, et il sera difficile de trouver un terme moyen entre les opinions extrêmes. (J. du Comm.)

— On écrit de Gêres, le 15 janvier :

« Mina, après avoir rétabli l'ordre à Barcelonne, en est reparti pour presser le siège de la Virgen del Hort. A son départ, les troubles ont recommencé, c'est au moins ce qui a été dit par le capitaine du bateau à vapeur le *Baléare*. Le 8, les portes de la ville étaient fermées, et il y régnait encore une sourde agitation. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 23 janvier. (Trois heures.) — La stagnation continue, les cours restent sans fluctuations et les affaires très-limitées. Le mauvais temps a empêché l'arrivée de tous les prix d'Anvers, mais on y était faible à 50 argent. Ici après la cote on a fait 50 1/8. La rareté de l'argent qui règne à Anvers, pourra se propager sur notre place, du moins on le craint.

Paris, 22 janvier. — Ardoin 49 7/8, hausse 1/4, passive 16 5/8.

Londres, 21 janvier. — Consolidés 91 1/4 à 3/8; hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/8, 5 p. c. 103 1/8; Espagnols active au comptant 50 49 5/8 3/4, 50 1/8 49 3/4, au 29 courant, 50 1/4 49 5/8 3/4 50 1/4 49 3/4, petites pièces 50 1/2, passive 16 à 16 1/4, différée 24 3/4, portugais 5 p. c. 84, 3 p. c. 54 5/8 3/4 à 5/4, brésiliens 85.

La discussion du budget de la guerre a continué dans la séance du 23. La chambre a rejeté

le crédit que le ministre avait demandé pour l'établissement d'un hôpital d'instruction à Louvain. Elle a pensé qu'avant d'allouer ce crédit, il fallait attendre la discussion du projet de loi spécial, présenté pour cet objet.

M. Dumortier a demandé au ministre des explications sur les abus signalés par divers journaux, abus qui existaient à la pharmacie centrale; il a rappelé l'affaire d'une livraison de charpie de mauvaise qualité qui, après avoir été rejetée quatre fois, aurait été enfin admise; le ministre a déclaré qu'il ne connaissait rien de cette affaire, que l'inspecteur général avait au reste porté plainte en calomnie contre l'éditeur du journal, et il s'est engagé à prendre des renseignemens positifs à cet égard. La discussion continuera dans la séance d'aujourd'hui.

— La correspondance particulière de Bruxelles du *Journal des Flandres* contient ce qui suit :

Depuis quelque temps l'on s'occupe dans le ministère de nos affaires commerciales. Il paraît certain que des modifications au tarif douanier seront proposées à la représentation nationale. On diminuera considérablement le droit sur l'esprit d'eau-de-vie, les vins et les soieries; le fisc y gagnera beaucoup, le contrebandier seul y perdra. Malgré les pétitions envoyées journellement à la chambre par les villes du midi de la Belgique, tendant à obtenir une association au système des douanes allemand, les ministres et les députés éclairés considèrent ce projet comme une utopie. C'est avec la France que la Belgique doit traiter, et, déjà, il est plus que jamais question de baisser le droit sur nos toiles et nos fils à l'entrée en France. Quant à une réduction sur le bétail, le gouvernement français ne veut pas en entendre parler. Un conseiller d'état français a résidé pendant quelque temps ici; il était chargé d'une mission commerciale. A peine est-il parti, que voilà arrivé le directeur Bowring, missionnaire mercantile, qui nous est expédié des bords de la Tamise

— On lit dans *l'Observateur* :

« On nous mande de Tirlemont qu'on continue toujours avec le même succès à y forer des puits artésiens. On sait que la régence de cette petite ville a fait percer quatre puits dans les principales rues de la ville. L'eau d'une de ces fontaines artificielles monte au-dessus du sol à une hauteur de plusieurs pieds et fournit au-delà de cent litres d'eau par minute. On vient tout récemment encore d'en forer un au milieu de l'étang du château d'Oirbeek près de Tirlemont. C'est un charpentier de Tirlemont, nommé Rontieux, qui en avait fait l'entreprise sous la direction de M. Drossaert, architecte de la ville. Il a réussi au-delà de toute prévision. La nappe d'eau a été trouvée à une profondeur de 55 mètres 50 centimètres. Elle jaillit à un mètre au-dessus du sol et fournit 4920 litres d'eau par heure. L'eau est limpide et d'une excellente qualité. Il paraît du reste qu'on a maintenant la certitude de réussir partout où l'on entreprendra d'amener des fontaines jaillissantes au moyen de la sonde. Le calcaire crayeux qui, d'après les géologues, est l'indice presque infallible d'un courant souterrain ou d'une nappe d'eau, s'y rencontre partout à une profondeur d'environ cinquante mètres. Ce qui peut paraître étonnant, c'est que l'exemple de la ville de Tirlemont ne soit pas plus suivi jusqu'à présent. »

— M. le général Lecharlier vient, dit-on, d'acquiescer un grand terrain hors de la porte de Schaarbeck, dans la rue Royal-Neuve, où il va établir, dit-on, un magasin de bois de construction.

— Voici le texte de l'arrêt, qui a été rendu par la cour d'assises du Brabant, le 30 décembre 1835, lors de l'incident élevé par M. Hauman, à l'occasion du serment qu'il était appelé à prêter, en qualité de témoin. Cet arrêt ne fait que décider ce qui aurait dû être démontré; dire que la législation antérieure à 1830 est en parfaite harmonie avec la constitution belge, c'est affirmer ce qui est contesté, c'est résoudre la question par la question. On sait que M. Hauman s'est pourvu en cassation aussi bien contre cet arrêt que contre celui qui le condamne à 100 fr. d'amende. C'est M^e Lavallée qui est chargé de sa défense.

Arrêt. Attendu que l'art. 15 de la constitution belge n'a aucunement abrogé ce qui concerne les formes à observer, pour la prestation du serment judiciaire; que, d'après les lois existantes, et notamment d'après l'arrêté-loi du 4 no-

vembre 1814; ce serment, comme acte religieux, doit se faire conformément au rite de la religion de celui qui est appelé à le prêter; que loin d'être en opposition avec la constitution, ces lois sont au contraire en parfaite harmonie avec son art. 15;

Attendu que le sieur Hauman a déclaré que le serment qu'il a prêté, ne l'a point été conformément au rite de sa religion;

La cour, ouï M. le substitut procureur-général Kaieman, etc.; ordonne au sieur Hauman de prêter le serment conformément à ce qui est prescrit par le rite de sa religion.

LIEGE, LE 25 JANVIER.

CONSEIL DE REGENCE DE LIEGE.

Séance du 23 janvier. — Immédiatement après la lecture du procès verbal de la dernière séance, M. Jamme informe le public qu'il a été décidé que les deux affaires suivantes seront traitées à huit clos :

1° Examen d'une transaction avec le S^r Grisard-Braive;

2° Nomination de la commission de surveillance de l'Ecole Industrielle; candidats du collège des bourgeois-mestres et échevins :

MM. Renault, colonel d'artillerie,
Guillery, prof. du collège,
Forir, idem.
Devaux, ingénieur des mines,
Frédéric, major,
Lemaire, prof. à l'Université,
A. Lesoinne, idem.
Simon, chirurgien.

D'après le rapport de M. l'échevin Closset, on statue sur deux procès-verbaux de contravention aux taxes municipales.

Le collège des bourgeois-mestres et échevins, fait connaître, par l'organe de M. le président, que l'on s'occupe du travail relatif à la nouvelle répartition des logements militaires, nous nous félicitons d'apprendre cette bonne nouvelle à nos lecteurs.

Le conseil donne un avis favorable à la renonciation par les hospices civils de Liège à l'appel d'un jugement rendu en faveur du sieur Kridelka, dans un ordre de collocation relatif aux biens du sieur Florin.

La rente due à cet établissement avait été prescrite.

Le sieur Midavoine demande à acquérir de la ville un terrain en dehors de l'alignement de la rue Basse-Sauvinière.

Deux oppositions ont été adressées à la régence :

Malgré l'avis de l'architecte favorable à la vente, on rejette à l'unanimité la demande de M. Midavoine attendu que ce coin est utile à la circulation.

Les sieurs Guillaume et Wilgot fils, sont admis à suivre gratuitement les cours du collège.

M. Closset donne lecture de la dépêche du ministre de l'intérieur relative à la réclamation du S^r Delfosse, dont la maison doit être expropriée dans un temps non déterminé pour servir à l'élargissement des abords de l'entrepôt.

Le pétitionnaire prétend qu'en l'obligeant à ne plus faire de réparation à sa maison sans autorisation de la régence, c'est violer le droit de propriété et donner lieu à l'application du principe que : nul ne peut être privé de sa propriété que moyennant une juste et préalable indemnité.

M. Closset s'attache à réfuter une application de principe qui aurait pour résultat d'empêcher toute espèce de plan de rectification.

Le conseil persiste dans sa résolution déjà prise. Trois maisons seront édictées pour faciliter les abords de l'entrepôt; mais une seule le sera immédiatement.

MM. Scronx et Delfosse s'en sont rapporté au vote qu'ils avaient émis que l'édicte d'une seule maison suffit.

Quelques modifications à la délibération pour l'emprunt des 300,000 frs. qui restent sur l'emprunt des 300,000 florins P. B. destinés aux travaux publics de la ville, ont été adoptées sur la proposition de M. Scronx.

Nous nous empresserons de les faire connaître, lorsque le procès-verbal de cette séance aura été lu et approuvé.

M. Jamme propose d'accorder à la société de bienfaisance une somme de 1050 frs. égale à celle qui est allouée à la société maternelle.

Quelques membres émettent l'avis que cette somme soit accordée au bureau de bienfaisance, dont les ressources ne paraissent pas suffisantes.

Cet objet sera représenté à l'une des prochaines séances.

La fabrique de St-Christophe demande un subside pour réparations à la toiture de l'église, lesquelles sont évaluées à 1211 frs.

Le budget donne un déficit de fr. 286 62. En conséquence le conseil vote la somme de 320 fr., quart de la dépense, en engageant la dite fabrique à faire des démarches auprès du gouvernement et de la province pour obtenir le reste de la somme.

On donne lecture d'une dépêche ministérielle qui rejette le projet d'établir un champ de manœuvre au pré St-Denis, l'étendue du terrain n'étant pas suffisante.

Aucun des quatre plans adressés à la régence pour le percement de nouvelles rues dans le quartier d'Outre-Meuse ne mérite la prime de 800 fr. portée au budget de 1835.

Toutefois les plans Nos. 1 et 2 renferment des vues très utiles, il est nécessaire qu'ils deviennent la propriété de la ville; en conséquence la prime sera partagée entre leurs auteurs.

Le plan N° 3, adressé hors du délai fixé, annonce l'étude des besoins de la localité. L'administration municipale a le plus grand intérêt d'en faire sa propriété: en conséquence on vote pour son auteur une somme de 400 frs. à prendre sur les dépenses imprévues de 1835.

Nous croyons savoir que ce plan N° 3 est de M. Rémond, architecte.

Une commission est chargée d'examiner les titres des candidats pour la place de directeur de notre nouvelle académie de peinture, etc.

IMPOTS.

Le *Moniteur* de ce jour publie l'état comparatif suivant des produits 1835 :

Produits de 1835.	Evaluations du budget des voies et moyens.	Augmentations.	Diminutions.
Douanes, 7,641,122 52	8,000,000	*	358,877 48
Accises, 48,478,652 87	48,130,000	48,652 87	*
Enr., 22,895,203 27	25,400,000	*	504,796 71
Postes, 2,156,372 36	4,860,000	296,372 36	*
	50,871,351 04	54,390,000	345,025 23
			863,674 19

Produits de 1833.	Produits de 1834.	Augmentations.
Contributions foncières, 4,641,473 35	4,488,393 94	4,069,082 70
Douanes et accises, 4,888,393 94	9,39,267 40	
Enregistrement, 9,39,267 40		

Les deux tiers des évaluations du budget, représentant les huit mois pendant lesquels les 10 p. c. ont été perçus, s'élevaient à 4,813,414 fr. 60 c. Il paraîtrait d'après cela qu'il y a eu une diminution de 744,331 fr. 81 sur cette contribution extraordinaire; mais il reste encore à recouvrer 287,606 fr. 91 c. sur les impôts directs, et de plus, la majeure partie de la subvention sur les droits de successions et sur les droits d'accises pris en charge pendant la durée des huit premiers mois de l'année, en sorte que l'évaluation primitive sera sans doute atteinte.

Produits de 1833.	Produits de 1834.	Augmentations.
Douanes, 489,831 65	996,243 05	507,411 40
Accises, 1,774,368 77	2,731,485 31	959,116 54
Enregistr., 2,028,274 45	2,438,352 48	402,078 03
	4,294,474 87	6,160,080 84
		4,868,605 97

Le *Moniteur* fait suivre les chiffres de ce tableau, des observations ci-dessous :

« Ces diminutions sont plus apparentes que réelles; car, ainsi que cela a déjà été avancé en d'autres circonstances, il y a eu, pendant le mois de décembre 1834, des impôts soldés par anticipation pour une somme fort considérable, afin de les soustraire à l'application des 10 centimes de guerre. Pour en donner la preuve, ou établit ci-contre la comparaison des produits soumis à la surtaxe, recouvrés pendant le mois de décembre 1833, avec ceux reçus pendant le même mois de 1834. Il en ressort qu'en décembre 1834 il est rentré une somme de 1,868,605 fr. 97 c. de plus qu'en décembre 1833. Donc, en faisant l'application à l'exercice de 1835 seulement d'environ 1,200,000 fr. de produits évidemment perçus anticipativement en décembre 1834, il en résulte qu'en réalité les recettes de l'année 1835, au lieu de présenter une réduction sur les évaluations, les dépassent au contraire de beaucoup. »

L'importance des travaux de l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, commence à être justement appréciée. M. le ministre de l'intérieur vient de souscrire pour 12 exemplaires à la *Revue belge*.

La sous-inspection des eaux et forêts de Virton est supprimée.

M. Rooman de Block, père de M. le conseiller Rooman, vient d'être élu sénateur pour le district de l'Ecclo. Sur 66 votans, il a obtenu 52 suffrages.

L'*Union* contient une nouvelle lettre de M. Gibon. Le professeur de philosophie nous reproche de ne l'avoir point compris. Il n'a point, lui, accusé la ville de Liège de *voltairianisme*, il a dit seulement qu'on lui avait dit que le *voltairianisme* était encore très-fort dans notre ville. A la bonne heure. — M. Gibon, qui n'a point encore assez de publicité comme cela, annonce une lettre nouvelle, qui fera, selon lui, justice de toutes les critiques, de toutes accusations auxquelles il a été en butte, depuis l'ouverture de son cours.

M. de Reiffenberg, professeur à l'Université de Liège, se propose de demander le concours de ré-

gence de notre ville pour établir au mois de mai prochain un congrès scientifique semblable à ceux qui ont eu lieu à Caen, Poitiers et Douay.

Le *Vaderlander* de Gand assure qu'il vient d'arriver de Hollande, à la rédaction d'une feuille orangiste de Gand, une somme de 20,000 florins comme partie de son subside.

Un des garçons de caisse, employé chez MM. Oughena et Dart, banquiers à Gand, s'est enfui avant hier, emportant le montant d'un billet de 700 fr. Il a renvoyé, nous dit-on, les autres traites qu'il avait à recevoir. (*Const. des Flandres*.)

Le roi de Prusse vient d'envoyer la grande médaille d'or des sciences et des arts à M. le docteur Caspar, conseiller intime et professeur de médecine, en reconnaissance de l'ouvrage portant le titre : *La durée vraisemblable de la vie humaine*, qu'il avait dédié à S. M.

La réunion du conseil d'administration de la *Société rhénane des chemins de fer* a eu lieu à Cologne, le 16 et le 17 courant, sous la présidence du président du gouvernement provincial, M. Ruppenthal, désigné à cet effet par le cabinet de Berlin. On apprend que les conférences qui ont eu lieu ont conduit aux conclusions les plus satisfaisantes.

Dans la séance de l'Académie des sciences de Paris, du 18 de ce mois, M. Arago a parlé des soulèvements de la côte du Chili; il a dit que, quoiqu'il ait eu souvent occasion de citer des témoignages relatifs à ce phénomène, il croit ne pas devoir passer sous silence un nouveau document qui lui fournit une des pièces de sa correspondance, tant parce que le fait est lié aux derniers bouleversements qui ont lieu dans le pays, que parce que les renseignements fournis portent un caractère particulier d'authenticité.

Une frégate anglaise, *Challenger*, s'étant perdue sur la côte du Chili, le commandant du bâtiment, le capitaine Seymour, a été, suivant l'usage, traduit devant une cour martiale. Parmi les pièces produites devant le tribunal, est le témoignage du capitaine Fitz Rovy, qui déclare que, depuis le tremblement de terre du mois de février 1835, les courans sur cette côte ont été complètement altérés de Mocha jusqu'au parallèle de la Conception.

Le capitaine Ritz Roy annonce de plus que, par suite du même tremblement, l'île de Sainte-Maria a été élevée de dix pieds.

Les professeurs de l'université catholique viennent de publier la première livraison d'un recueil périodique qui portera le titre de : *L'Université catholique*. Il résulte du passage suivant du prospectus de ce recueil que ses rédacteurs adhèrent sans réserve ni restriction aux dernières encyclopiques :

« En religion, les rédacteurs de l'*Université catholique* sont unis par la même foi, la même et entière soumission à l'enseignement de l'église et aux jugemens du Saint Siège, notamment aux plus récents, auxquels ils subordonnent, sans exception, tous leurs travaux, soit religieux, soit scientifiques; *In necessariis unitas*. Il existe, en outre, parmi eux communauté de vues sur les points les plus généraux et les plus importants dans celles des questions scientifiques où l'église laisse la liberté des opinions. »

« Mais on sent assez que dans un recueil qui embrasse des matières si variées, toutes les idées émises par un des rédacteurs, ne sont pas censées également acceptées par tous les autres. *In dubiis libertas*. Chaque article, pris à part, n'est plus l'expression de la pensée de celui qui l'a écrit, et ne représente qu'elle; les vues communes résulteront de la comparaison des travaux de tous. Puissent ces travaux être animés constamment par la charité, à qui rien ne doit rester étranger! *In omnibus charitas*. C'est notre vœu et aussi notre espérance. »

Le Rhin, pendant la journée du 13 janvier principalement, n'a cessé de rouler, avec d'immenses blocs de glace des arbres, des poudres et une foule d'objets qu'entraînant l'inondation. Devant Cologne, on a entendu du rivage des cris perçans que jetait un homme réfugié sur un morceau de glace que le fleuve emportait avec rapidité. On fait des efforts pour le secourir, mais en vain. Les glaces qui s'entrechoquaient en ont défendu l'approche; et le malheureux entraîné au loin, a bientôt disparu sans qu'on ait pu voir quel était son sort.

La rentrée des deux sœurs Elssler avait attiré une grande affluence à l'Opéra. On a revu et applaudi avec transport ces deux talens si ornés et si pleins de grâce et de vigueur. Après le ballet, ainsi rendu à tout à tout son lustre, les deux sœurs ont été rappelées à grands cris, il n'y a pas un seul boutonnet de la salle qui n'ait été bientôt sur le théâtre à leurs pieds.

La débâcle du Rhin a eu lieu le 12 courant à six heures du matin avec assez de rapidité pour ne pas craindre l'inondation, cependant vers neuf heures les glaces s'accumulèrent au passage très étroit près St-Goar, l'eau s'accrut de minute en minute avec une granderapidité, et à midi toute la partie

basse de la ville Bacharah s'est trouvée inondée à une élévation égale à celle de 1811; si le dégal continue, l'inondation causera un désastre.

Une feuille anglaise dit que, dans la commune de Windsor, le nom qui est en tête de la liste des électeurs pour la municipalité, est le suivant:

Nom. Domicile. Profession.
Guillaume IV. Château de Windsor. Roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

On s'occupe à l'Opéra-comique à Paris d'un nouvel opéra qui a pour titre *Actéon*, d'un second ouvrage intitulé *la Belle Flamande* de MM. Scribe, et Auber, et enfin d'un opéra bouffe en trois actes, d'Adam.

Liège, le 24 janvier 1836.

A MM. les Réducteurs du POLITIQUE.

Messieurs, Connaissant combien vous attachez de prix à tout ce qui peut contribuer aux progrès des Beaux-Arts, je crois devoir vous adresser quelques réflexions touchant le choix qui doit avoir lieu prochainement, d'un directeur pour notre école de peinture, et je vous prie de vouloir bien les insérer dans l'un de vos prochains N°. La Régence de Liège vient de nommer une commission, à l'effet de recueillir des renseignements sur les candidats qu'elle se propose de présenter. Je puis le dire sans craindre d'être démenti, tous ceux qui s'occupent de peinture, verront avec plaisir, figurer en tête la liste, M. Van Brée, frère du directeur de l'académie de peinture d'Anvers.

M. Van Brée, auteur de plusieurs tableaux extrêmement remarquables, et que de nombreux connaisseurs signalent comme des chefs-d'œuvres, est un des artistes de notre époque qui possède une connaissance parfaite du dessin; un séjour prolongé à Rome pendant 9 ans, lui a permis d'étudier cette partie de l'art, et de former son goût sur les beaux modèles que nous a légués l'antiquité.

Cet artiste travaille en ce moment à un tableau magnifique et de la plus grande dimension: il représente l'intérieur de l'église de St-Pierre à Rome, le jour de la dédicace de ce temple. M. Van Brée y a fait preuve d'un véritable talent, sous le rapport de la composition, de l'architecture et de la perspective, connaissances importantes et qu'il est rare de réunir à un aussi haut degré.

Le succès de notre académie de peinture, qui doit rivaliser avec celles des autres villes, dépend absolument de sa première organisation. Cette idée me porte à former le vœu de voir écarter toutes considérations qui n'auraient point pour bases le talent, dans le choix des candidats dont il s'agit. Notre régence, pénétrée de ces sentiments, apportera, nous n'en doutons pas, dans son choix, tout le soin, toute l'attention que réclame son importance.

M. Van Brée n'est point étranger, il est belge. Mais le fut-il même, dans notre opinion ce ne serait pas une raison pour l'exclure. Si l'on eut pensé ainsi, en 1819, Liège aurait eu pour professeur M. Hennequin, cet artiste distingué, que la ville de Tournay a honoré d'une médaille, témoignage précieux des services qu'il a rendus aux élèves, comme directeur de l'académie de cette ville.

Ces considérations, messieurs, m'ont été suggérées par l'intérêt que je porte à cette jeunesse, dont l'avenir dépend des premiers pas qu'elle fera dans la carrière à laquelle elle se destine.

Agréés etc.

THEATRE.

Nous voudrions en vérité, lecteurs, vous entretenir plus souvent de notre théâtre; ce n'est point la bonne volonté qui nous manque, mais le moyen de parler de l'*Ami Grandet*, du *curé de Champaubert*, de *Mathilde*, d'une *Folie*, voir même de la *Vieille...*, vous m'arrêteriez tout court pour me crier: connu, connu, archi connu. — C'est très-bien, mais alors, lecteurs, de quoi voulez vous qu'on vous entretienne? Depuis *Tancrède* et le *Cheval de Bronze*, aucune nouveauté n'est apparue à notre horizon théâtral; je dis aucune, car je ne puis tenir compte des drames et des vaudevilles qu'on a donnés dans ces derniers temps. — Tout cela serait très-bon comme accessoire; mais avant tout, c'est de la musique que nous demandons.

Si nous parlions des acteurs, ce serait toujours aussi la même chose, ou à-peu-près: là encore rien de nouveau sous le soleil, et il n'est besoin, selon nous, de prendre encore la plume, pour constater un contre-sens, une note fautive ou douteuse chez Mme. ou M. un tel; une grimace inédite de Mme. une telle. Tout cela serait peine perdue, il faut prendre, comme on dit, son mal en patience.

Plus de *Judi* est, si vous voulez, un petit tableau des mœurs populaires de Paris, dont le caractère ne manque ni de vérité, ni de comique, et dans lequel Mmes. Berger, Rouède, MM. Lecor et Alphonse sont fort bien placés. L'éternel chapitre des chapeaux a fourni à M. Longpré le sujet d'une petite comédie intitulée: les *Trois Chapeaux*. C'est un véritable proverbe, bon, tout au plus à jouer en société, entre trois paravents. *Adélaïde le Poltron*, vaudeville dans lequel Arnal, la plus grande hilarité de l'époque, selon Jules Janin, a fait courir tout Paris, n'a point répondu à notre attente. Adélaïde est tout bonnement un poltron qui se corbore contre la peur avec trois ou quatre grands verres d'eau-de-vie. Lecor est bien plus plaisant dans les *Gants Jaunes*, dans les *Malheurs d'un Joli Garçon* et surtout dans le rôle de Serinet de *Ma Femme et mon Parapluie*.

Mais nous le répétons, tout cela serait bon au second plan: c'est d'abord de la musique qu'il nous faudrait. Pourquoi à défaut de nouveautés, la direction ne nous donne-t-elle point des ouvrages connus, mais estimés de notre public. Elle avait promis le pastiche des *Folies Amoureuses*. On l'attend encore. La saison avance cependant, courage messieurs de la direction:

Il nous faut du nouveau, n'en fut-il plus au monde.

Ne comptez pas trop sur le *Cheval de Bronze*, au train dont

dont vous le faites aller, le gentil coursier sera bientôt éreinté, encore qu'il soit d'un solide métal.

Songez-y, messieurs, quelques jours encore et le temps des bonnes recettes sera passé.

POST-SCRIPTUM.

Les fidèles qui écoutaient hier la messe célébrée à l'église Ste-Catherine, à onze heures du matin, ont été troublés dans ce pieux devoir, par l'arrestation, qui a eu lieu dans l'église, du nommé Joseph Lion, âgé de 51 ans, né à Eysden, se disant pédicure; saisi en flagrant délit de vol d'une montre en or, au préjudice d'un citoyen de cette ville, il a été conduit par des hommes et des femmes au nombre de plus de 300 à l'hôtel de ville, où il a bientôt subi un interrogatoire devant un commissaire de police.

Plusieurs personnes prétendent que l'individu arrêté, qui est fort bien mis et a d'assez bonnes manières, fait partie de l'association qui s'est signalée depuis une huitaine de jours, par diverses soustractions commises au préjudice des visiteurs de la belle ménagerie de M. Martin. Il est résulté de l'interrogatoire du prévenu, l'aveu qu'il a fréquenté ladite ménagerie pendant toute la semaine dernière. Nous apprenons que Lion est en ce moment devant M. le juge d'instruction, où il doit être confronté avec les diverses personnes dont nous avons parlé plus haut.

Dans le courant de la nuit dernière, un vol fort audacieux a été commis au préjudice du boulanger Galoppin, domicilié en Bergerue, n° 742, en cette ville.

Au moyen de vrilles qui ont servi à ouvrir les volets extérieurs et les meubles de la maison, les voleurs se sont introduits dans une pièce du rez-de-chaussée attenante à la voirie, où ils ont enlevé: 1° une somme d'environ 700 fr., consistant en pièces de 5 fr., 7 pièces de 10 fr., des francs et des pièces de 25 c.; 2° deux boutons de chemise, en or, garnis chacun de 5 pierres fines imitant le diamant; 3° 7 bagues en or dont une représente deux mains entrelacées; une autre, surmontée d'une petite boîte pour recevoir des cheveux, deux autres montées chacune d'une pierre rouge, et trois unies; 4° deux paires de boucles d'oreilles, dont une avec anneaux ovales, fermant par une rosette et ayant des pendans en forme d'une flèche de lance; l'autre paire, anneaux ronds, a des pendans en fils de fer noir.

La police est occupée à faire en ce moment des recherches fort actives; espérons que le résultat sera la découverte des auteurs du vol et des objets volés.

AVIS.

FERMETURE DES BARRIÈRES.

Par arrêté de ce jour, M. le gouverneur de la province de Liège a ordonné la fermeture des barrières établies sur toutes les routes de ladite province, à dater d'aujourd'hui 25 du courant, à 6 heures du soir.

Liège, le 25 janvier 1836.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 22 JANVIER.

Naissances: 1 garçon, 1 fille.
Mariages 9, savoir: Entre Nicolas Joseph Antoine Marie Dargent, orfèvre, faubourg d'Amersœur, et Anne Barbe Lente, ménagère, même faubourg. — Jacques Pierard, armurier, faubourg St-Gilles, et Marie Mollin, journalière, même faubourg. — Léonard Joseph Minette, cordonnier, faubourg Ste-Marguerite, et Catherine Joseph Degée, ménagère, même faubourg. — Constantin Joseph Mélotte, armurier, rue St-Séverin, et Marie Agnès Gilot, blanchisseuse, faubourg St-Laurent. — François Joseph Delvaux, cordonnier, rue Pierreuse, et Louise Marguerite Bouquette, blanchisseuse, sur la Fontaine. — Pierre Joseph Beduë, mécanicien, à Haaren (Prusse), et Elisabeth Simon, sans profession, rue sur Meuse. — Dieudonné Joseph Rosa, ferblantier, rue Roture, et Anne Marie Hubertine Ruth, sans profession, en Bèche. — Jean Joseph Pirard, jardinier, à Grivegnée, et Marie Jeanne Brialmont, messagère, rue Fragoée. — Max Hri. Jos. Chaudoir, fabricant, rue Neuve, veuf de Égoise. Amélie Herpin, et Anne Marie Eugénie Herpin, nég. , même rue.

Décès: 1 garçon, 3 filles, 1 homme, 4 femme, savoir: Joseph Nicolas Dumont, âgé de 27 ans, tailleur, rue St-Séverin, époux de Marie Catherine Bertrand. — Marie Agnès Joseph Lambertine Crahay, âgée de 61 ans, sans profession, rue Saint-Remy, veuve d'Antoine Reni François Leger.

Du 23. — **Naissances:** 5 garçons, 3 filles.
Décès: 4 garçons, 4 hommes, 4 femmes, savoir: Louis Malechair, âgé de 61 ans, tonnelier, rue de la Botte, époux de Marguerite Magnée. — Jean Clément Goffart, âgé de 55 ans, commissionnaire, rue Mouton Blanc, époux d'Elisabeth Joseph Grégoire. — Lambert Léonard, âgé de 31 ans, cocher, rue Matrognard, époux de Marie Jeanne Françoise Bawens. — Théodore Joseph Detrixhe, âgé de 18 ans, armurier, faubourg Ste. Marguerite, célibataire. — Gertrude Fastré, âgée de 85 ans, domestique, rue Vert-Bois, célibataire. — Marguerite Magnée, âgée de 84 ans, journalière, rue Vert-Bois. — Marie Joseph Evrard, âgée de 73 ans, ouvrière en dentelles, rue du Venta. — Jeanne Bullot, âgée de 66 ans, sans profession, derrière le Palais, veuve de Louis Bailly.

ANNONCES.

PIANO A VENDRE, rue Mouton Blanc numéro 634. 4

Une SERVANTE sachant faire le pain et la lessive, peut se présenter au bureau du *Politique*.



On a PERDU un petit CHIEN blanc épagnol, marqué de taches oranges, répondant au nom de Morato. Bonne récompense à celui qui le rapportera place St-Jean n° 842. 39

VENTE DE LIVRES.

Lundi 1^{er} février 1836 et jours suivants, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de Mre. RENOZ, notaire à Liège, sous la direction de M. Prodhomme, à la vente aux enchères d'une belle collection de livres en tous genres provenant de plusieurs bibliothèques.

Le catalogue se distribue en l'étude de Mre. RENOZ, notaire, rue du Pot d'Or. 36

Mardi 3 février 1836, 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^r RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une MAISON située à Liège, rue Potiérou n° 773.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à M^r RENOZ, notaire, rue du Pot d'Or. 37

Samedi 30 janvier 1836, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^r RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une MAISON de campagne, jardin, vignes et dépendances, située à Tilleur; occupée par Mad^e Xheneumont.

S'adresser à M^r RENOZ, notaire, au bout de la rue du Pot d'Or. 35

Les personnes qui auraient des prétentions à charge de la SUCCESSION de Mlle. MAGNÉE, d'Angleur, sont priées d'en donner connaissance à M. H. MAGIS, rue Mont St. Martin n° 612. 27

CHANGEMENT DE DOMICILE.

F. DEFOOZ, pharmacien, n° 617, rue Vinave-d'He, a transféré son domicile au n° 38, même rue. Au même n°, QUARTIER à LOUER. 39

On demande pour la campagne une FILLE de BOUTIQUE. S'adresser place de l'Université, n° 271. 45

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

On DEMANDE des OUVRIERS TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande des APPRENTIS, ils recevront tout de suite une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

AVENDRE pour moitié prix une très-belle BERLINE toute neuve, faite à Aix par Mengelbier. S'adresser n° 144, fond St. Servais. 893

VENTE AUX ENCHERES

DE
3/17^{mes} DANS UNE CONCESSION

MINES DE FER.

Lundi, huit février 1836, à dix heures du matin, il sera procédé par devant monsieur le juge-de-peace du canton de Huy, en l'étude et par le ministère du notaire CHAPPELLE à Huy, à la vente aux enchères publiques de 317^{es} et dans une concession de mines de fer, gisantes sous les communes de Couthuin, Lavoit et Huccorgne, arrondissement de Huy et ce sous une étendue en superficie de 503 bonniers, 21 perches métriques.

Aux clauses et conditions, dont on peut prendre communication en l'étude dudit notaire. 34

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n° 32, rue du Pont-d'He, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Saupé, etc. Depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents, le demi-kilo.

VENTE D'IMMEUBLES.

MERCREDI 3 FÉVRIER 1836, à une heure de relevée chez Latour, cabaretier, sur la chaussée à Thys, le notaire DUBOIS exposera aux enchères publiques les PIÈCES DE TERRE suivantes:

1^{er} Lot. — Une située en lieu dit au Roua, à Lens-sur-Geer, traversée par le chemin tendant de ce dernier endroit à Fize-le-Marsal, contenant 71 perches 35 aunes (18 verges.)

2^e Lot. — Une autre au même lieu, contenant 35 perches 67 aunes (9 verges.)

3^e Lot. — Une autre située à Fize-le-Marsal, en lieu dit Coulée, contenant 65 perches (15 verges grandes.)

4^e Lot. — Une à la Harvée de Hodeige, territoire de Fize-le-Marsal, contenant 109 perches (25 verg. gdes)

5^e Lot. — Une de 65 perches (16 verges), située à Oreye, au chemin de Thys.

On peut les acquérir de gré à gré en s'adressant au dit notaire, dépositaire des titres. 16

